



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mars 2024

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 18

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Hélène de SAINT DO donne procuration à Mme Hélène RATA

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	13/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

18. Budget primitif annexe « Photovoltaïque » : affectation du résultat

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, l'affectation du résultat constaté lors du compte administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget Primitif.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise anticipée de résultat, s'il y a lieu,

Vu la délibération d'approbation du Compte Administratif du budget principal Mairie,

Considérant qu'après constatation du résultat de fonctionnement du compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Considérant l'avis de la commission affaires générales et moyens généraux du 5 mars 2024,

Considérant le résultat de l'exercice 2023 constaté et la proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	43 918,87 €
Excédent d'investissement (R001)	29 579,97 €
Affectation du résultat (1068)	0,00 €
Excédent reporté (002)	43 918,87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR,

- 8 abstentions

(Mme Hélène RATA (+ pouvoir Mme Hélène de SAINT DO), M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

Constate le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour la somme de 43 918,87 €

Constate l'excédent de clôture de la section d'investissement pour la somme de 29.579,97 € et le porter au compte (R)001 (recettes d'investissement) du budget primitif annexe photovoltaïque,

Affecte au 002 (recettes de la section de fonctionnement) du budget primitif annexe photovoltaïque la somme de 43 918,87 €

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL

Maire



Pierre CUCHET

Secrétaire de séance